



Mémoire

**Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints
par Nouveau Monde Graphite**

**Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Février 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	3
2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
2.1 L'aspect social	5
2.2 L'aspect environnemental	7
2.2.1 Une mine 100 % électrique	7
2.2.2 Absence de digue, codisposition et restauration progressive.....	8
2.2.3 La gestion de l'eau	9
2.3 L'aspect économique	9
2.3.1 Retombées économiques du projet	10
2.3.2 La transition énergétique et l'électrification des transports.....	11
2.3.3 Le développement des minéraux critiques et stratégiques	11
2.3.4 La transformation	13
3. CONCLUSION	14

1. INTRODUCTION

L'Association minière du Québec (AMQ) est heureuse de transmettre ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de son mandat d'enquête sur le projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints de la société Nouveau Monde Graphite (NMG).

Fondée en 1936, l'AMQ agit à titre de porte-parole de l'ensemble des entreprises minières productrices de métaux et de minéraux et de leurs installations, des entreprises métallurgiques, des entrepreneurs miniers et des entreprises minières en développement sur le territoire québécois. Peuvent également devenir membres de l'Association, les fournisseurs, les organismes sans but lucratif, les institutions et les partenaires du secteur minier. L'AMQ vise à être un leader et une référence incontournable d'une industrie minière québécoise responsable, innovante et compétitive, dans une perspective de développement durable.

À cet effet, dans une optique d'amélioration continue en matière de pratiques environnementales et sociales des sociétés minières, l'AMQ a adhéré en juin 2014 à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD), développée par l'Association minière du Canada, et a pris en charge son application au Québec. Depuis 2018, toutes les sociétés minières qui souhaitent être membres de l'Association doivent intégrer dans leurs façons de faire cette initiative qui vise à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans leurs installations. En obligeant l'ensemble de ses membres à adhérer au VDMD, l'AMQ s'assure que les sociétés minières opérant au Québec se dotent des plus hauts standards relativement au développement durable. Rappelons que les exigences contenues dans cette initiative vont au-delà des exigences légales auxquelles les compagnies minières doivent souscrire.

En plus du VDMD, l'AMQ a adopté une Charte de développement durable des sociétés minières œuvrant au Québec, une charte pour ses membres, dont Nouveau Monde Graphite fait partie, et développée par ses membres. Soucieux d'adopter et de mettre en place des pratiques responsables qui tiennent compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance, les membres de l'AMQ ont donc identifié six engagements auxquels ils se doivent d'adhérer :

1. **Adoption et mise en œuvre des pratiques d'affaires éthiques**, ce qui se traduit par l'implantation de processus de gouvernance rigoureux et par l'adoption de politiques ou de codes encadrant la conduite de l'industrie minière et de ses employés;
2. **Imputabilité de leurs activités et des impacts potentiels**, par une gestion proactive des risques et des incidents potentiels liés au fonctionnement de l'industrie minière et par la planification et la mise en œuvre de réponses diligentes pour atténuer leurs conséquences ou remédier à la situation;

3. **Relations ouvertes et continues avec les parties prenantes**, en faisant preuve de transparence et de proactivité, en communiquant de l'information claire, pertinente et suffisante sur les activités de l'industrie minière, et en mettant en place des mécanismes de dialogue inclusifs;
4. **Contribution active à la protection de l'environnement et de la biodiversité**, conformément à la réglementation en vigueur et en favorisant la mise en place de pratiques allant au-delà des exigences légales et permettant la réduction de l'empreinte environnementale;
5. **Cohabitation harmonieuse avec les collectivités**, en respectant les usages et les cultures du milieu, et en adoptant les mesures nécessaires en vue d'optimiser les retombées locales tout en minimisant les nuisances et contraintes liées aux activités et aux installations de l'industrie minière;
6. **Bien-être et sécurité des employés**, en leur offrant un environnement de travail sécuritaire, des conditions d'emploi compétitives et un milieu de travail respectueux et équitable contribuant à leur plein développement professionnel.

Nouveau Monde Graphite a prouvé, par ses actions et ses engagements, qu'elle fait sienne cette charte. En effet, Nouveau Monde Graphite s'est taillé une place de choix dans le cœur de la population de Saint-Michel-des-Saints et de Lanaudière grâce à une implication sociale active, à un respect des populations locales et à une préoccupation constante envers l'impact de ses activités sur l'environnement et les gens. Pour ces raisons et pour le comportement responsable de l'entreprise dans le développement de son projet, **l'Association minière du Québec est d'avis que le BAPE a devant lui un projet porteur et c'est donc avec fierté qu'elle apporte son soutien à Nouveau Monde Graphite afin que se réalise le projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints.**

L'attitude d'ouverture adoptée dès le départ par Nouveau Monde Graphite met en confiance l'AMQ. De plus, la qualité des interventions du promoteur lors de la première partie des audiences, tenues les 28, 29 et 30 janvier 2020, donne l'assurance à l'AMQ que tous les aspects sensibles du projet ont été pris en compte par Nouveau Monde Graphite, notamment la préservation de la qualité de l'environnement, la conservation de l'eau, le maintien de la biodiversité et l'harmonisation avec les autres usages du territoire.

Fières de leurs réalisations, les sociétés minières sont de réelles partenaires des milieux où elles s'implantent en s'assurant d'obtenir la plus grande acceptabilité sociale pour leurs projets. Au fil des ans, l'industrie minière a sans cesse évolué afin de répondre aux nouvelles réalités du secteur industriel, particulièrement en ce qui concerne le respect de l'environnement et du milieu d'implantation. NMG n'y fait pas exception.

Par les gestes qu'elle a posés depuis le début de ses activités, Nouveau Monde Graphite a sans contredit démontré qu'elle agit afin de bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et de mettre en place les mesures nécessaires pour obtenir l'acceptabilité sociale du projet Matawinie.

2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Créatrice de richesse, l'industrie minière agit en tout respect des gens et de l'environnement dans le déploiement de ses activités. C'est exactement ce que Nouveau Monde Graphite s'efforce de faire en proposant des actions précises pour minimiser, atténuer et réduire les impacts de ses opérations.

L'entreprise a notamment l'ambition de mettre sur pied la première mine à ciel ouvert 100 % électrique, affirmant par le fait même l'importance qu'elle accorde non seulement à ses émissions de carbone, mais également à l'électrification des transports et à la transition énergétique au Québec.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de même que le maintien de la qualité de l'atmosphère et la lutte aux changements climatiques, faisaient partie des enjeux déterminés en collaboration avec le milieu d'accueil lors des activités d'information, de participation et de consultation réalisées par Nouveau Monde Graphite. La conception d'une mine 100 % électrique vient répondre à cette préoccupation, alors que l'électrification des opérations minières, au plus tard dans les cinq ans suivant l'entrée en production, devrait permettre au projet minier Matawinie non seulement de réduire ses émissions de GES et autres émissions problématiques pour la qualité de l'air, mais ultimement de tenter d'atteindre la carboneutralité.

Le BAPE devrait être rassuré en regard des intentions de la compagnie, puisque celle-ci démontre par ses actions qu'elle a à cœur que ses opérations soient menées de façon harmonieuse avec les préoccupations de la population et qu'elle sait apporter les modifications nécessaires et remettre en question ses façons de faire lorsqu'une situation problématique se présente.

2.1 L'aspect social

Les temps changent; les gens et les façons de faire aussi. L'industrie minière l'a compris depuis longtemps et c'est pourquoi elle place le citoyen au cœur de ses priorités. Pour aller de l'avant, un projet minier doit intégrer, autant que faire se peut, les préoccupations des parties prenantes afin de favoriser son acceptabilité sociale. Pour y arriver, les sociétés minières sont soucieuses d'entretenir un dialogue avec la population et les communautés autochtones des milieux concernés pour comprendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes. Cet exercice doit se faire en amont, à l'étape même de la planification et de la conception du projet, comme l'a d'ailleurs fait Nouveau Monde Graphite sur divers aspects du projet minier Matawinie. En effet, l'étude d'impact ainsi que le plan d'intégration au territoire de l'entreprise démontrent que celle-ci est consciente que son projet s'insère dans un milieu d'accueil vivant et que cette réalité lui confère des responsabilités envers le territoire et les communautés qui l'habitent. L'horaire d'opération du site minier est notamment adapté à la présence de villégiateurs et d'activités touristiques dans la région.

Le Guide à l'intention de l'initiateur de projet pour l'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques (MELCC) souligne que l'information et la consultation des acteurs doivent permettre aux personnes, aux groupes, aux organisations et aux communautés locales ou autochtones de participer

à la planification et à la réalisation du projet. Pour cela, le MELCC recommande que la démarche d'information et de consultation soit amorcée le plus tôt possible dans la planification d'un projet. Nouveau Monde Graphite l'a compris. Dans le cadre des activités réalisées lors de la phase d'exploration minière, débutée en 2015, l'entreprise a tenu de nombreuses rencontres individuelles ou en petits groupes, avec différentes parties prenantes, afin de déterminer les préoccupations et les attentes du milieu d'accueil quant à la réalisation du projet Matawinie.

L'entreprise a poursuivi cette démarche lors des travaux d'étude et de mise en valeur du potentiel minier du dépôt Matawinie. NMG a notamment tenu des assemblées publiques, embauché une personne responsable des relations avec la communauté et procédé à la création d'un comité d'accompagnement, le tout dans l'optique de bien identifier et intégrer les préoccupations des parties prenantes à la conception de son projet. À la lecture de l'étude d'impact de l'entreprise, l'AMQ constate que Nouveau Monde Graphite a pris cet exercice au sérieux et a été à l'écoute des préoccupations et des enjeux exprimés.

Nouveau Monde Graphite a également mené une démarche d'information et de consultation auprès de la communauté atikamekw de Manawan et de la Nation atikamekw. À la suite d'une première rencontre en 2016, un groupe de travail a été créé afin de discuter des enjeux identifiés par la communauté autochtone. En avril 2018, Nouveau Monde Graphite a ratifié une entente-cadre avec le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil de la Nation atikamekw afin d'établir les objectifs des discussions et des négociations devant mener à une entente de prédéveloppement et, par la suite, à une entente sur les répercussions et les avantages (ERA). Cette dernière vise à concilier les droits et les intérêts de la Nation atikamekw avec les activités minières menées par Nouveau Monde Graphite en Matawinie. L'entente de prédéveloppement a été ratifiée en avril 2019.

L'industrie minière est consciente qu'elle doit sans cesse renouveler ses façons de faire en la matière puisque le concept d'acceptabilité sociale d'hier n'est pas le même que celui d'aujourd'hui et est multifactoriel. Il est donc essentiel d'être à l'affût des nouvelles tendances pour établir une relation de confiance et de respect entre les citoyens et les entreprises. C'est notamment pourquoi, bien avant que la loi ne les y oblige, certaines sociétés minières ont mis sur pied des comités de suivi. De plus, elles mettent en place des comités de quartier, tiennent des rencontres d'information publiques, des journées portes ouvertes et des rencontres avec les propriétaires se situant autour des installations minières, publient des bulletins d'information, etc.

Nouveau Monde Graphite ne fait pas exception à cette façon de faire et a notamment mis sur pied un comité d'accompagnement en 2017. Composé de citoyens, d'élus, de gens d'affaires et d'organismes socioéconomiques des municipalités de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon ainsi que de Manawan, le comité d'accompagnement, en plus de favoriser l'implication de la communauté dans la réalisation du projet, permet au promoteur de s'assurer que le développement du projet respecte le milieu d'accueil.

Les sociétés minières comprennent que les collectivités locales ont des attentes élevées à leur égard, d'où l'importance de collaborer avec les parties intéressées, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie de l'activité minière : exploration, développement, exploitation, transformation, fermeture, post-fermeture de la mine et utilisation subséquente des terres. Les sociétés minières n'évaluent pas seulement l'incidence de leurs activités sur l'environnement, mais également les implications sociales.

Dans le cas du projet Matawinie, certaines préoccupations pouvant avoir des impacts sur la qualité de vie des citoyens vivant à proximité ont été soulevées lors des consultations tenues par Nouveau Monde Graphite. Ces préoccupations ont été prises très au sérieux et l'entreprise a proposé, en plus de ce qui précède, des mesures d'atténuation afin de limiter les impacts. Pensons, entre autres, au protocole d'acquisition de Nouveau Monde Graphite. En effet, afin d'éviter aux propriétaires situés à un kilomètre de la fosse projetée de subir des troubles de voisinage associés aux activités minières, Nouveau Monde Graphite s'est dotée d'un protocole offrant la possibilité aux propriétaires situés dans la zone d'acquisition préventive de vendre leur propriété à l'entreprise dès la phase de prédéveloppement du projet.

L'ensemble des activités d'information, de participation et de consultation réalisées depuis 2015 ont permis de cerner les principaux enjeux et préoccupations des parties prenantes et des citoyens. Ce partage a facilité la compréhension des attentes et des réalités afin d'orienter les choix dans le processus d'élaboration du projet ainsi que pour la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement. Grâce à la connaissance des enjeux et des préoccupations identifiés par la démarche d'interaction avec le milieu, Nouveau Monde Graphite a fait des choix techniques, technologiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont en droite ligne avec les enjeux identifiés. Ces mesures de conception ont été intégrées au projet afin d'éviter ou de minimiser à la source certains effets négatifs potentiels ou encore d'en maximiser les retombées positives.

2.2 L'aspect environnemental

Nul besoin de rappeler au BAPE que sur le plan environnemental, l'industrie minière est régie par plus de 100 lois, règlements, politiques, directives, codes et guides, autant au palier fédéral, qu'au palier provincial. Non seulement l'industrie est bien encadrée sur le plan légal et réglementaire, elle fait aussi l'objet de nombreux contrôles effectués par les autorités gouvernementales.

L'environnement est lui aussi au cœur des préoccupations de l'industrie minière québécoise qui mise sur l'innovation pour développer de nouvelles techniques d'exploitation des gisements qui permettent de minimiser ses impacts et de limiter l'empreinte de ses activités sur le milieu, de l'ouverture de la mine jusqu'à sa fermeture et à la restauration du site et ainsi, d'aller au-delà des exigences légales et réglementaires.

2.2.1 Une mine 100 % électrique

À l'ère du réchauffement climatique et de l'urgence d'agir, Nouveau Monde Graphite fait preuve d'engagement et d'innovation avec son projet de première mine à ciel ouvert 100 % électrique, une première mondiale. Il est important pour l'entreprise, dont le graphite est destiné à la fabrication des piles électriques, d'opérer le site de façon conséquente en décidant que tous les équipements fonctionnant habituellement au gaz naturel ou au diesel seront alimentés grâce à des batteries ou à l'électricité, ce qui inclut notamment les séchoirs, les pelles et les excavatrices. Il s'agit d'un défi de taille, que Nouveau Monde Graphite s'est promis de relever en impliquant les fournisseurs dans ce défi d'innovation technologique.

L'hydroélectricité, facilement accessible sur le site, est une source à très faible émission de GES et renouvelable. Le Québec s'est doté d'une cible de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030. Il s'agit de la cible la plus ambitieuse au Canada, une cible cohérente avec l'urgence d'agir et la volonté de développer le Québec de façon durable et responsable. L'AMQ est fière d'appuyer le projet de Nouveau Monde Graphite, qui positionne le Québec comme un leader en matière d'exploitation innovante des mines à ciel ouvert et qui, grâce à son engagement à opérer une mine 100 % électrique, contribuera à éviter l'émission de plus de 7 000 tonnes d'équivalent CO₂ annuellement, tout en produisant un minerai critique et stratégique pour la fabrication des batteries.

2.2.2 Absence de digue, codisposition et restauration progressive

La directive 019 émise par le MELCC définit très clairement les exigences réglementaires requises pour la gestion des résidus miniers afin de bien contrôler les impacts potentiels sur l'environnement. Selon le Ministère, l'étude d'impact déposée par Nouveau Monde Graphite a permis de répondre aux exigences énoncées dans la directive, qui touchent notamment à la caractérisation des résidus, la modélisation hydrogéologique et les mesures de surveillance et de suivi.

Le projet de NMG utilisera une usine de désulfuration afin de retirer les sulfures des résidus miniers issus du traitement du minerai et ainsi réduire considérablement le volume de résidus miniers potentiellement générateur d'acide. Les résidus miniers seront également asséchés et désaturés pour permettre codisposition sans utilisation de digue et seront entreposés avec les stériles miniers dans une même aire d'accumulation en surface. À partir de l'année 5, une partie de ces résidus et stériles miniers seront ensuite retournés dans la fosse au fur et à mesure que l'espace sécuritaire sera disponible.

Selon le MELCC, les pratiques qui sont proposées par le promoteur, soit la désulfuration et la codisposition, sont parmi les meilleures à ce jour utilisées dans le secteur minier. Ces façons de faire présentent plusieurs avantages, notamment :

- La réduction de l'empreinte environnementale;
- L'élimination des risques liés à la présence d'une digue;
- La réduction de l'utilisation de matériaux d'emprunt pour la restauration du site;
- La possibilité de restaurer progressivement la halde.

Une fois de plus, NMG démontre le vrai visage de l'industrie, soit une industrie tournée vers l'avenir, responsable et soucieuse de limiter son impact sur l'environnement. L'Association minière du Québec est fière de constater l'engagement de NMG à réduire l'empreinte des sites de disposition en les concentrant autour de la fosse et que les études réalisées ont permis de doubler la production annuelle de graphite tout en réduisant l'empreinte de plus de 0,3 km².

Ces mesures ont de quoi rassurer l'AMQ qui espère que le BAPE saura lui aussi voir tous les efforts que compte déployer NMG pour limiter au minimum l'empreinte et l'impact du projet sur le milieu.

2.2.3 La gestion de l'eau

L'utilisation de l'eau est inévitable dans les opérations minières. Compte tenu de l'importance de protéger et de préserver cette ressource, les sociétés minières déploient tous les efforts pour limiter les quantités utilisées pour les procédés. Pour l'AMQ, il est important que l'apport en eau fraîche soit réduit à son minimum et c'est l'objectif poursuivi par NMG en maximisant la réutilisation de l'eau traitée dans le procédé. Ce faisant, l'entreprise réduira également les quantités retournées vers le milieu récepteur.

De plus, Nouveau Monde Graphite compte, comme elle l'affirme dans son étude d'impact, positionner les fossés et les bassins de collecte de manière optimale afin de diminuer l'eau qui entre en contact avec les aires d'accumulation et le site industriel. Cette mesure qui sera mise en place permettra également de réduire les quantités d'eau à traiter en agissant à la source.

2.3 L'aspect économique

Il ne fait aucun doute que l'industrie minière contribue de façon fort importante à la prospérité socioéconomique du Québec. Une étude réalisée par l'Association minière du Québec et publiée en 2018, révèle que toutes les régions tirent profit de la présence de l'industrie minière :

- **962 millions de dollars** versés au **gouvernement du Québec**, sans compter l'impôt sur le revenu des sociétés;
- **8,5 milliards de dollars en dépenses totales** au Québec, dont :
 - 3,2 milliards en Abitibi-Témiscamingue;
 - 2,1 milliards sur la Côte-Nord;
 - 970 millions sur l'île de Montréal;
- **40 540 emplois** générés ou maintenus (directs, indirects et induits), dont :
 - 15 000 en Abitibi-Témiscamingue;
 - 6 130 sur la Côte-Nord;
 - 3 800 en Montérégie;
- **96 500 dollars en salaire** moyen dans les opérations minières;
- **3 950 fournisseurs** au Québec, dont :
 - 1 240 en Abitibi-Témiscamingue;
 - 715 sur l'île de Montréal;
 - 485 en Montérégie;

- **7,78 milliards de dollars** en contribution au PIB du Québec;
- **Plus de 21 millions de dollars versés aux communautés autochtones** au Québec en 2018 (selon nos estimations et les données rendues publiques sur SEDAR).

Pour maintenir au Québec une activité minière forte, il importe de diversifier notre portefeuille minéral et c'est ce à quoi contribuera le projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite. L'AMQ est fière de compter parmi ses membres des entreprises, comme NMG, qui souhaitent mettre en valeur le potentiel minéral du Québec en maximisant les retombées économiques locales. Pour le projet Matawinie, l'entreprise prévoit favoriser l'embauche locale en tout temps. Pour être en mesure de disposer du maximum de travailleurs provenant de la région, de la formation sera offerte aux personnes intéressées à se joindre au projet. Le bassin de main-d'œuvre provenant de la communauté atikamekw de Manawan contribuera aussi à l'atteinte des objectifs de l'entreprise en regard de l'embauche locale.

2.3.1 Retombées économiques du projet

Le projet Matawinie permettra une diversification économique de la région par la création d'une nouvelle activité industrielle, jusqu'alors absente dans Lanaudière, davantage reconnue pour son potentiel forestier. Selon les informations obtenues de Nouveau Monde Graphite, le projet générera un apport de capitaux important dans la région :

- Investissement de 283 millions de dollars pour la construction de la mine et des infrastructures nécessaires;
- Dépenses d'opération évaluées à près de 50 millions de dollars annuellement;
 - 1,2 milliard de dollars sur la durée de vie de la mine;
- Création de 250 emplois pendant la phase de construction;
 - 450 emplois créés à la pointe des travaux de construction;
- Création de 140 emplois en phase d'exploitation;
- Investissement de 15 millions de dollars pour assurer la restauration du site minier à la fin de la période d'exploitation;
- Investissement de 67 millions de dollars en capitaux de maintien sur la durée de vie de la mine.
- Près de 45 millions de dollars versés aux gouvernements du Québec et du Canada (dont 33,5 M\$ pour le Québec) en taxes et en parafiscalités issue des dépenses liées au CAPEX.

- Plus de 4 millions de dollars versés annuellement aux gouvernements du Québec et du Canada (dont 3,1 M\$/an pour le Québec) en taxes et en parafiscalités issue des dépenses liées aux OPEX.
- 105,4 millions de dollars versés sur la durée de vie de la mine (dont 79,5 M\$ pour le Québec).

2.3.2 La transition énergétique et l'électrification des transports

L'AMQ tient à mettre de l'avant les bénéfices économiques du projet Matawinie, puisque ceux-ci doivent être pris en considération, au même titre que les aspects environnementaux et sociaux, afin d'analyser le projet dans une réelle perspective de développement durable. C'est d'autant plus vrai dans le cas précis de ce mandat, puisqu'il existe une véritable corrélation entre le développement de cette mine de graphite et le mouvement entrepris vers la transition énergétique et une économie faible en carbone. En effet, NMG souhaite jouer un rôle majeur pour l'électrification des transports. Et comme l'entreprise le mentionne, « le graphite est un composant critique des batteries lithium-ion et ne peut être substitué économiquement. Avec la demande croissante des véhicules électriques, la production de batteries lithium-ion doit suivre le même rythme de croissance, ce qui accentue fortement la demande de graphite pour leur fabrication. Pratiquement toutes les batteries lithium-ion commerciales utilisent le graphite, alors que jusqu'à 15 fois plus de graphite que de lithium est nécessaire dans leur fabrication. Chaque batterie de véhicule électrique nécessite 50 kg de graphite en moyenne.¹ »

Si le Québec est sérieux dans ses démarches de transition énergétique et d'électrification des transports, il se doit d'appuyer le projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite. D'autant plus que l'entreprise prêche par l'exemple en développant la première mine à ciel ouvert 100 % électrique.

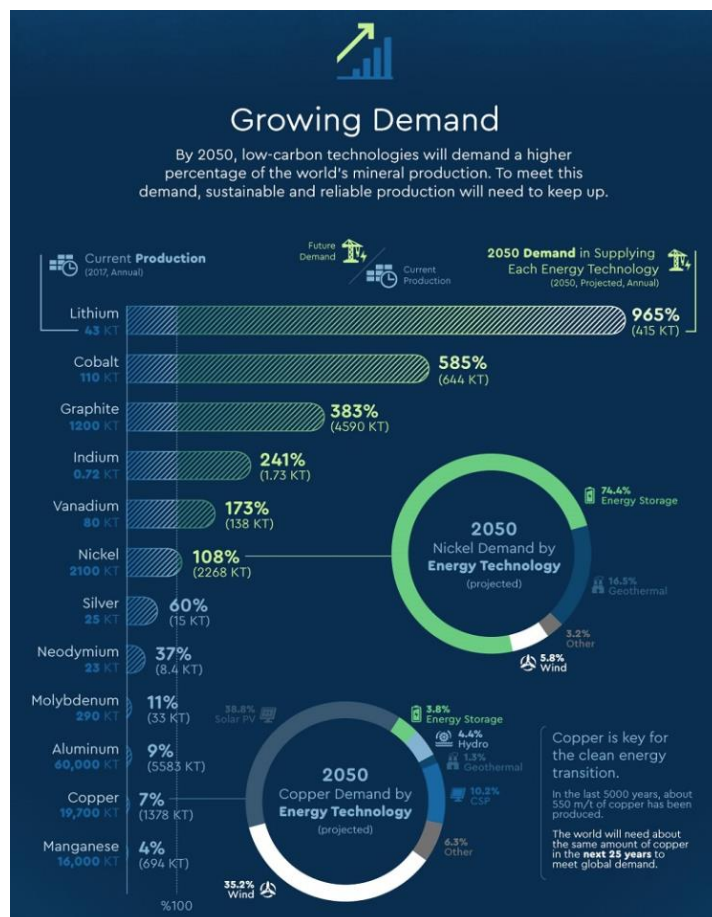
2.3.3 Le développement des minéraux critiques et stratégiques

Le gouvernement du Québec a récemment entrepris une réflexion sur la place que le Québec devrait jouer dans la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques (MCS). Le graphite est une des filières que compte privilégier le gouvernement à cet effet. Pour l'Association, le développement de filières québécoises des MCS s'inscrit en droite ligne avec sa volonté de maintenir ici une industrie minière forte et d'assurer sa pérennité. La mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques au Québec permettra une diversification du secteur minier québécois, le rendant ainsi plus imperméable aux aléas des cycles miniers. En effet, en augmentant le nombre de minéraux exploités au Québec, il est fort à parier que lorsqu'une filière connaîtra des difficultés, une autre pourra pallier, permettant notamment ainsi au Québec de continuer de bénéficier des retombées économiques liées aux opérations minières.

¹ <http://nouveau monde.ca/graphite/applications-du-graphite/>

Les mines québécoises, dont celle de NMG, pourront aussi contribuer à répondre à la demande pour effectuer la transition vers les technologies faibles en carbone, autant ici qu'ailleurs dans le monde. C'est une occasion à ne pas manquer, notamment pour l'industrie du graphite qui, selon les estimations, devrait voir sa demande augmenter de 383 % d'ici 2050 (voir figure 1).

Figure 1 : Croissance de la demande anticipée pour certains minéraux²



Comme le mentionne l'Association minière du Canada (AMC) :

« Il existe une synergie naturelle entre l'industrie minière et les technologies propres. Les matières premières sont transformées en outils technologiques qui contribueront à leur tour à la réduction de l'empreinte environnementale de l'industrie, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des activités minières. Ces mêmes matières premières permettent également la transition vers un avenir plus vert.

² <https://www.worldbank.org/en/news/infographic/2019/02/26/climate-smart-mining>

Un récent rapport de la Banque mondiale³ a conclu que l'utilisation accrue de technologies à faible empreinte carbone dans les secteurs de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et du stockage d'énergie permettra d'augmenter la demande de minéraux et de métaux. Un rapport de *Clean Energy Canada*⁴ souligne quant à lui l'occasion que constitue une économie à faible empreinte carbone pour le Canada et son industrie minière, indiquant que le pays possède de riches gisements de nombreux minéraux et métaux nécessaires aux technologies d'énergie renouvelable. Par exemple, le Canada abrite 14 des 19 métaux et minéraux requis pour construire un panneau photovoltaïque. *Clean Energy Canada* encourage ainsi le pays à devenir le principal fournisseur de produits miniers essentiels à la fabrication de ces technologies propres.

Dans son rapport, le groupe de réflexion met l'accent sur les normes de l'industrie minière canadienne en matière de durabilité, notamment l'initiative *Vers le développement minier durable* de l'AMC, et sur le fait qu'on retrouve au pays certaines des mines ayant la plus faible intensité carbonique au monde grâce à l'utilisation de plusieurs sources d'énergie et à l'adoption de technologies propres par les entreprises.⁵ »

Le Québec peut faire sa part et doit saisir cette occasion. Avec l'accès à l'hydroélectricité et aux énergies renouvelables, les mines du Québec peuvent être reconnues comme les mines émettant le moins de gaz à effet de serre sur la planète et ainsi positionner les ressources minérales produites ici à titre de ressources propres rencontrant les exigences des politiques d'approvisionnement responsable.

2.3.4 La transformation

Rappelons qu'en vertu de la Loi sur les mines, toute demande de bail minier doit être accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec. Cette étude permet au gouvernement d'évaluer s'il est possible ou non de faire la transformation au Québec de la substance minérale extraite et de cerner les intentions du promoteur minier à cet égard.

L'AMQ est d'avis qu'il est possible d'augmenter la deuxième et troisième transformation et qu'il faut justement miser sur les nouvelles substances minérales pour lesquelles l'industrie de la transformation est en période de développement comme c'est le cas avec le graphite.

³ <http://documents.worldbank.org/curated/en/207371500386458722/pdf/117581-WP-P159838-PUBLIC-ClimateSmartMiningJuly.pdf>

⁴ <http://cleanenergycanada.org/wp-content/uploads/2017/06/MiningCleanEnergy2017.pdf>

⁵ <https://mining.ca/fr/notre-expertise/changements-climatiques/le-role-de-lindustrie-mini%C3%A8re-dans-le-d%C3%A9veloppement-des-%C3%A9nergies-propres/>

La transformation des MCS demeure une occasion de développement économique de premier ordre selon l'Association, puisque la valeur ajoutée est substantielle. Nouveau Monde Graphite l'a compris et propose de maximiser la valeur de ses opérations au Québec en procédant à la transformation de sa matière première. Voilà une autre indication du sérieux de l'entreprise et de son désir de contribuer de façon substantielle à la création de richesse ici.

Pour l'Association, il est clair que le Québec ne peut se priver du projet Matawinie de NMG, d'autant plus que ses effets sur l'économie se feront sentir sur plus de 25 ans. Lorsqu'une entreprise mise sur le Québec pour littéralement naître, on se doit de l'encourager dans son développement.

Ce projet permettra inévitablement de diversifier non seulement l'économie de Lanaudière, qui a subi les contrecoups du ralentissement dans le secteur de la forêt, mais également le portefeuille minier de tout le Québec. En appuyant le développement de la filière du graphite, le Québec s'assure de profiter de façon plus importante des retombées de l'industrie minière en limitant les impacts négatifs des cycles miniers.

3. CONCLUSION

Au fil des ans, l'industrie minérale a façonné le territoire du Québec et joué un rôle crucial dans son développement économique. Dans plusieurs municipalités et régions, elle constitue le principal moteur de développement économique et elle travaille en partenariat avec les parties prenantes locales pour créer une valeur durable.

L'AMQ est d'avis que pour un réel développement qui puisse être qualifié de durable, l'équilibre entre les trois composantes (environnement, social, économie) est primordial. Le projet de Nouveau Monde Graphite remplit, à son sens, tous les critères permettant d'accorder l'aval du gouvernement au projet.

Le BAPE a devant lui un projet minier crédible, respectueux des gens et de l'environnement et qui contribuera à la prospérité économique de la région de Lanaudière et du Québec. L'AMQ ne dit pas que l'appui gouvernemental doive se faire les yeux fermés, loin de là. Mais lorsque le promoteur fait des populations locales de réelles partenaires du projet, comme c'est le cas pour NMG, et qu'il compte limiter son impact sur l'environnement d'accueil, elle juge que rien ne justifierait de lui mettre des bâtons dans les roues.

Au-delà du discours, Nouveau Monde Graphite a mis en place des mécanismes de consultation permettant de bien saisir les préoccupations du milieu et de les intégrer à son projet. D'un point de vue économique, le projet sera assurément structurant et bénéficiera grandement aux communautés et populations, mais aussi à tous les Québécois.

La demande pour le graphite sera en croissance constante au cours des prochaines années. Pourquoi alors ne pas compter sur une entreprise d'ici pour alimenter les marchés québécois et mondial? L'AMQ y voit là un avantage non négligeable. Pourquoi dépendre d'autres juridictions, aux pratiques parfois moins respectueuses de l'environnement et des gens que celles en cours au Québec, lorsque nous disposons ici de la ressource?

Pour les raisons énumérées précédemment dans son mémoire et en vertu des engagements pris par l'entreprise, l'Association minière du Québec apporte son appui au projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite et souhaite que le BAPE puisse lui aussi faire une recommandation favorable au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.